

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension d'un entrepôt de stockage sur la commune de Rives (38)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LOGIRIVES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GUEYDON Philippe - Directeur général

RCS / SIRET

5 0 2 2 9 1 6 4 4 0 0 0 1 6

Forme juridique

Société civile immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°1 b)	Site classé à Enregistrement.
Rubrique n°39 a)	L'emprise au sol totale après réalisation du projet sera supérieure à 40 000 m ² (environ 42 000 m ²), toutefois le bâtiment est implanté en zone urbanisée au titre de l'urbanisme et n'est donc pas soumis à évaluation environnementale systématique. Néanmoins, l'extension étant supérieure à 10 000 m ² (18 000 m ²), elle est soumise à examen au cas par cas.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SCI LOGIRIVES projette la réalisation d'une extension pour son site localisé dans la ZA de Rives sur la commune de RIVES (38).

La société SCI LOGIRIVES loue le bâtiment à la Société KING JOUET LOGISTIQUE qui exploite actuellement sur le site 4 cellules d'environ 6 000 m² chacune, et stocke des produits de type jouets destinés aux magasins sous enseigne King Jouet.

Le projet porte sur une extension de 3 cellules représentant 18 000 m² supplémentaires de stockage / préparation.

La hauteur étant supérieure à 10 mètres, l'extension en elle-même est concernée par le régime de l'enregistrement pour la rubrique 1510, à savoir un volume d'entrepôt supérieur à 50 000 m³ et inférieur à 900 000 m³.

Une partie showroom, bureaux, vestiaires est également prévue au Sud du site.

L'exploitant projette d'installer des panneaux photovoltaïques au-delà de ce que la réglementation nécessite.

La construction du bâtiment s'accompagnera de l'aménagement des voiries, des bassins d'infiltration et de rétention, aires de manœuvre et des espaces paysagers sur le terrain.

Dans le cadre de l'implantation de l'entrepôt, il n'y aura pas de démolition de bâtiments.

4.2 Objectifs du projet

L'activité de l'enseigne King Jouet est en croissance (+ 8 % en 2020, dont + 100 % sur l'activité digitale). Le Groupe ayant l'objectif de mutualiser une partie des flux en direction des magasins Maxi Toys (90 magasins en France rachetés mi-2020), la construction d'une deuxième tranche de la plateforme est donc maintenant envisagée

C'est pourquoi la SCI LOGIRIVES, propriétaire/bailleur, envisage de créer une extension de 3 cellules supplémentaires pour augmenter la surface de stockage / préparation de marchandise de 18 000 m².

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux auront une durée de 10 à 12 mois et seront exécutés par des entreprises spécialisées dans ce type de construction.

Les procédés constructifs généraux pour l'entrepôt (structure principale, murs coupe-feu, ossature secondaire, couvertures, façades, menuiseries, portes, etc) seront de type courants et essentiellement préfabriqués en usine avant d'être livrés et posés sur le site.

Les bureaux et locaux annexes seront réalisés en structures traditionnelles (béton ou métal) et intégreront les obligations réglementaires sur leur stabilité au feu et sur la réglementation thermique.

Les travaux de VRD et génie civil (infrastructure) seront eux aussi de type courants.

A l'extérieur, des voiries seront modifiées et des places de stationnement pour VL et PL sont prévues.

Il est à noter que l'extension sera construite dans la continuité de la partie existante en terme d'esthétique. L'aspect paysager sera adapté sur certaines zones, en fonction de son implantation dans l'environnement rural de la plaine de la Bièvre.

Des mesures seront prises afin de limiter au mieux toutes les nuisances engendrées durant la phase travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment sera utilisé comme entrepôt de stockage, les produits seront stockés en racks. Des zones de quais permettront de réceptionner/expédier les produits.

La gamme des marchandises stockées est bien ciblée sur les produits jeux et jouets destinés aux magasins du Groupe King Jouet.

Une partie bureaux, showroom, vestiaires sera ajoutée au Sud du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'Autorisation n°2008.07278 en date du 8 août 2008.

Suite à l'évolution de la nomenclature, il a été acté par une visite DREAL en 2015 le déclassement à Enregistrement.

Le site est donc soumis à Enregistrement pour la rubrique 1510 ainsi qu'à Déclaration pour les rubriques 2910-A.2 et 2925.

Le site est également soumis à un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain	92 705 m ²
Emprise au sol de l'extension	18 000 m ²
Surface de cellules	6 000 m ² / cellule
Hauteur au faitage	13,67 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Fontaine de Bièvre
ZA de Rives
38 140 RIVES

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5° 28' 19" E Lat. 4 5° 22' 48" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Aucune.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text box for project description]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A environ 5,15 km au Nord-Est, se trouve la ZNIEFF de type II "VAL D'AINAN", à environ 5 km au Nord-Ouest, se trouvent 2 ZNIEFF, "BASSIN VERSANT DE LA TOURBIERE DU LAC" de type II et "TOURBIERE DU LAC" de type I.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rives est concernée par le plan de prévention du bruit du département de l'Isère, étendu sur la période de 2013 à 2023. Les routes Départementales D1085 et D119, placent la commune dans le périmètre de ce plan de prévention.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Rives n'est pas couverte par un PPRT. La commune est concernée par un risque inondation, elle n'est néanmoins pas soumise à un PPRNi. De plus, le projet n'est pas localisé dans la zone à risque d'inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites les plus proches se trouvent à environ 4,8 km au Nord-Ouest sur la commune LE GRAND-LEMPES (identifiant : SSP00005230101), et à environ 4,7 km au Nord-Est sur la commune d'APPRIEU (identifiant : SSP0000754801).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le proche se situe au Nord-Ouest à environ 5 km, il s'agit de la Tourbière du Grand Lempes.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui Non		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'engendrera pas de prélèvement direct, mais il est alimenté en eau potable par le réseau communal.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'intervention dans le sous-sol
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Constitution de la plateforme bâtiment et des fonds de forme sous voiries par mouvements des déblais / remblais des terres en place avec potentiel léger apport de terres.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain de l'extension est régulièrement entretenu pour éviter le développement d'une végétation trop envahissante. La zone ne constitue pas un corridor écologique. De plus, le terrain est déjà partiellement occupé par la partie existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le proche se situe au Nord-Ouest à environ 5 km, il s'agit de la Tourbière du Grand Lempis. Nous considérons que le projet n'est pas susceptible d'avoir d'impact sur cette zone, compte tenu de l'activité projetée du site qui est de même nature que celle exercée actuellement.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Rives n'est pas couverte par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par un risque inondation, elle n'est néanmoins pas soumise à un PPRNi. De plus, le projet n'est pas localisé dans la zone à risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de logistique n'est pas susceptible de générer des risques sanitaires. Pas d'impact également en phase chantier.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des poids-lourds importent et exportent les marchandises stockées dans l'entrepôt. Suite au projet d'extension le trafic est estimé à 60 PL/jour. Pour les VL on estime une moyenne de 145 personnes sur le site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera lié au trafic des camions autour du site. Le bruit en phase chantier sera limité à quelques engins de travaux. Le terrain est situé en ZAC, à proximité de l'autoroute A48 et de la Départementale D119. Aucune zone résidentielle n'est localisée à proximité immédiate du site. Les quais du site sont orientés côté autoroute et les camions ne faisant pas le tour du site, les nuisances sont limitées, le bâtiment faisant barrière.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra émettre des vibrations mécaniques lors de la phase de chantier en journée par l'action des engins et outils de chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Émissions lumineuses uniquement dues aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité des employés (éclairage de type lampadaire dirigé vers le sol).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques engendrés sont liés aux PL et à la chaudière à gaz du site. Le trafic supplémentaire de PL et VL occasionnera des gaz d'échappement supplémentaires, sans que cela puisse avoir d'impact notable sur la pollution de l'air locale (proximité de l'A48 et D119). Ces rejets sont maîtrisés par des mesures : coupure des moteurs des PL en déchargement et chargement, limitation de vitesse sur le site, entretien régulier de l'installation de chauffage, contrôle périodique des installations techniques, adhésion à une politique d'achat de transport utilisant des énergies propres.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le rejet des eaux usées se fait dans le réseau public d'assainissement. Les eaux pluviales issues des toitures rejoignent un bassin d'infiltration. Les eaux pluviales issues des voiries transitent préalablement par des séparateurs d'hydrocarbures avant de rejoindre le bassin d'infiltration.</p> <p>L'exploitant envisage également de récupérer les eaux pluviales pour les réutiliser dans le circuit des toilettes sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'effluents industriels rejetés par le site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation du site engendre uniquement des déchets non dangereux de type cartons et DIB qui sont triés, compactés et enlevés par des prestataires agréés.</p> <p>Le site génère également boues de séparateurs d'hydrocarbures qui sont régulièrement pompées et éliminées conformément à la réglementation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un terrain déjà construit, l'aspect paysager du site restera donc similaire. Il est à noter que l'extension sera construite dans la continuité de la partie existante en terme d'esthétique. L'aspect paysager sera adapté sur certaines zones, en fonction de son implantation dans l'environnement rural de la plaine de la Bièvre.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par un entrepôt logistique. L'usage du sol restera donc inchangé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet n'est recensé sur la commune de Rives en 2021, ni même en 2020, 2019, 2018 et 2017.
Les communes voisines telles que Apprieu n'ont pas de projets recensés en 2021.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les incidences susceptibles d'être générées par le projet sont très limitées au vue de l'étude réalisée au 6.1. Le site n'est pas à vocation industrielle mais uniquement logistique. Il est déjà partiellement occupé en tant que bâtiment logistique et s'implante sur un terrain sans enjeux majeurs identifiés. Les incidences concernent essentiellement le bruit et les émissions polluantes dues au trafic de poids-lourds. En ce qui concerne les autres thématiques :

- les déchets générés seront évacués vers les filières adaptées ;
- l'ensemble des eaux susceptibles d'être polluées seront traitées ou récupérées ;
- les rejets atmosphériques seront limités, la chaudière mise en place fera l'objet de contrôles périodiques ;
- les activités ne généreront pas d'impact sur le sol.

Afin de présenter en détails ces incidences et les mesures envisagées, une annexe 7 a été ajoutée au présent document.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la nature du projet, des impacts limités lors de l'exploitation, du fait que le site projeté est aujourd'hui occupé par une activité de logistique similaire et que les potentiels impacts liés à l'activité sont déjà existants, nous estimons que la réalisation d'une étude d'impact n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou un enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Notice complémentaire, relative aux impacts potentiels du projet sur l'environnement.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Voiron

le.

05/05/2024

Signature

